

Séance du 22 Juillet 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; M. Soroste à M. Saussié ; M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Castel à Mme Durruty ; M. Arandia à Mme Bisauta ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Aguerre.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FONCIER** – Acquisition pour l'euro symbolique à la Société Immobilière du Sud-Ouest de terrains sis avenue du Maréchal Juin et rue du Moulin de Castera.

L'aménagement du giratoire situé à l'angle de l'avenue du Maréchal Juin et de la rue du Moulin de Castera a conduit à intégrer de fait dans la voirie publique, les parcelles cadastrées AO 196 (217 m²) et AO 197 (19 m²), appartenant à la Société Immobilière du Sud-Ouest.

Cependant, la cession desdites parcelles à la commune de Bayonne n'a jamais été réalisée.

Pour régulariser cette situation, il est donc proposé que la Société Immobilière du Sud-Ouest cède les terrains concernés à l'euro symbolique. La Ville, de son côté, procédera au remplacement de la clôture correspondant au nouvel alignement sur une longueur d'environ 30 mètres et supportera également tous les frais nécessaires à la réalisation de la transaction.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant de concrétiser ladite transaction avec la Société Immobilière du Sud-Ouest ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.